



A la suite du désengagement partiel des pouvoirs publics, l'association InfoMIE se voit contrainte de réduire son activité

InfoMIE, association rassemblant une multiplicité d'acteurs divers oeuvrant dans le champ de la protection des mineurs isolés étrangers, se voit contrainte de fermer momentanément son site. Ce centre de ressources constitue pourtant l'unique source d'information spécialisée au sujet de ces enfants particulièrement vulnérables, information dont la qualité et l'intérêt sont salués (60 000 visites mensuelles du centre ressources).

Depuis plusieurs années, InfoMIE propose de nombreux services grâce au travail de son unique coordinatrice et l'appui de ses membres. InfoMIE a développé de nouvelles activités pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses, mais aussi pour apporter plus largement une information objective, exhaustive au nombre croissant d'acteurs confrontés aux complexités des accompagnements de ces enfants en danger.

Au moment où le gouvernement prépare une réforme d'ampleur sur les questions de l'évaluation et de l'accueil provisoire d'urgence des mineurs isolés, le manque de soutien des pouvoirs publics à une association comme InfoMIE interpelle sérieusement. Nous ne pouvons exclure l'hypothèse d'un désintérêt. Si tel était le cas, cela constituerait un signe extrêmement préoccupant pour le respect des droits de l'enfant en France, au moment où de nouveaux acteurs – les services de l'Etat – vont devoir se confronter aux situations nouvelles et complexes de ces enfants en danger.

Le Conseil d'administration d'InfoMIE et les membres signataires du présent communiqué, exhortent donc le premier Ministre à étudier la question du financement d'InfoMIE compte tenu de son utilité pour les mineurs isolés, les associations mais également les services de l'Etat et des collectivités qui sollicitent également nos services.

Paris, le 15 janvier 2018

Listes des signataires :

• Membres d'InfoMIE signataires :

Les associations suivantes :

Li'Admie, association de défense des mineurs isolés étrangers ; le Centre Primo Levi ; la Fondation Grancher ; le Gisti, Groupe d'information et de soutien des immigré.e.s ; DEI-France, Défense enfants international – France ; Espoir jeunes-errants ; Association Foyer les Algues ; le JDJ, Journal du Droit des Jeunes ; Hors la Rue ; la Ligue des droits de l'Homme ; Parcours d'exil ; RAIH, Réseau accueil insertion Hérault ; Solidarité laïque ; l'Unicef France ; l'Uniopss ; la Voix de l'enfant

Ainsi que les adhérent.e.s individuel.le.s membres d'InfoMIE suivant.e.s :

Me Dominique Attias, avocate, Barreau de Paris ; Pr. Thierry Baubet, pédopsychiatre, Hôpital Avicenne ; Me Catherine Brault, avocate, Barreau de Paris ; Me Catherine Daoud, avocate, Barreau de Paris ; Me Emilie Dewaele, avocate, Barreau de Lille ; Mme Edwige Fourot, assistante sociale retraitée ; Me Brigitte Jeannot, avocate, Barreau de Nancy ; Mme Arlette Milosavljevic, assistante sociale retraitée ; Dr Sevan Minassian, pédopsychiatre, Hôpital Cochin ; Me Isabelle Roth, avocate, Barreau de Paris ; Mme Alexandra Vié, sociologue

- **Partenaires et soutiens d'InfoMIE également signataires :**

Le Syndicat des Avocats de France (Saf) ; Me Julie Bonnier, avocate, Barreau de l'Essonne ; Me Emmanuel Daoud, avocat, Barreau de Paris, Membre du Conseil de l'Ordre ; Me Mireille Damiano, Ancienne présidente du SAF et Avocate, Barreau de Nice ; Me Claire Dujardin, avocate, Barreau de Toulouse ; Me Florence Duvergier, avocate, Barreau de Grenoble ; Me Sophie Hassid, avocate, Barreau de Lyon ; Sophie Laurant, ancienne coordinatrice d'InfoMIE et actuelle coordinatrice du programme MNA Délégation IDF de Médecins du Monde ; Me Kristel Lepeu, avocate, Barreau du Val de Marne ; Me Marie-Catherine Letellier, avocate, Barreau de Valence ; Me Florence Neple, avocate, Barreau de Lyon ; Me Laurie Quinson, avocate, Barreau de Marseille